

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Conseil du 11 mars 2024

Délibération n° 2024-2220

Commission pour avis : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Contrat de plan État Région (CPER) 2021-2027 - Attribution de subventions d'équipement à l'Université Jean Moulin Lyon 3 (UJML3), l'Institut national des sciences appliquées (INSA) Lyon et l'École nationale des travaux publics de l'État (ENTPE) - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

Service : Délégation Développement responsable - Direction Action et Transition Economiques

Rapporteur : Monsieur Jean-Michel Longueval

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 23 février 2024

Secrétaire élu(e) : Madame Fanny Dubot

Présents : Mme L. Arthaud, M. B. Artigny, Mme F. Asti-Lapperrière, M. P. Athanaze, Mme C. Augey, M. M. Azcué, M. B. Badouard, M. F. Bagnon, M. L. Barge, M. N. Barla, Mme É. Baume, M. Y. Ben Itah, M. I. Benzeghiba, M. B. Bernard, M. P. Blache, Mme S. Blachère, M. P. Blanchard, M. Y. Blein, Mme L. Boffet, Mme D. Borbon, Mme Y. Bouagga, Mme F. Bouzerda, Mme N. Bramet-Reynaud, Mme C. Brossaud, M. R. Brumm, Mme V. Brunel, M. J. Bub, M. F-N. Buffet, Mme C. Burillon, Mme M-C. Burricand, Mme M-A. Cabot, M. F. Camus, M. J. Camus, Mme C. Cardona, Mme M. Carrier, Mme S. Chadier, M. P. Chambon, M. P. Charriot, M. M. Chihi, M. P. Cochet, M. C. Cohen, Mme G. Coin, Mme B. Collin, M. G. Corazzol, Mme D. Corsale, Mme D. Crédoz, Mme C. Crespy, Mme C. Creuze, Mme L. Croizier, M. H. Dalby, M. P. David, M. R. Debû, Mme F. Delaunay, M. G-L. Devinaz, M. M. Diop, M. I. Doganel, M. G. Doucet, Mme V. Dubois Bertrand, Mme F. Dubot, Mme C. Dupuy, Mme H. Duvivier Dromain, Mme M. Edery, Mme M. El Faloussi, Mme C. Etienne, Mme M. Fontaine, Mme S. Fontanges, Mme R-F. Fournillon, Mme L. Fréty, Mme N. Frier, M. A. Galliano, M. G. Gascon, Mme H. Geoffroy, Mme N. Georgel, M. C. Geourjon, M. C. Girard, Mme V. Giromagny, M. S. Godinot, M. S. Gomez, M. M. Grivel, Mme A. Groperrin, M. F. Groult, M. P. Guelpa-Bonaro, Mme M. Guerin, M. T. Haon, Mme S. Hémain, Mme B. Jannot, Mme Z. Khelifi, M. D. Kimelfeld, M. J-C. Kohlhaas, Mme C. Lagarde, M. L. Lassagne, Mme M. Lecerf, M. M. Le Faou, M. L. Legendre, M. J-M. Longueval, M. V. Lungenstrass, M. M. Maire, M. C. Marguin, M. R. Marion, M. P-A. Millet, M. J. Mône, M. V. Monot, Mme V. Moreira, Mme D. Nachury, M. F. Novak, Mme C. Panassier, M. R. Payre, M. L. Pelaez, Mme J. Percet, M. É. Perez, Mme N. Perrin-Gilbert, Mme I. Petiot, M. G. Petit, Mme M. Picard, Mme M. Picot, M. G. Pilon, Mme S. Popoff, M. E. Portier, Mme C. Pouzergue, Mme É. Prost, M. C. Quiniou, M. M. Rantonnet, M. J-C. Ray, Mme A. Reveyrand, Mme V. Roch, M. T. Rudigoz, Mme S. Runel, Mme M. Saint-Cyr, Mme V. Sarselli, Mme J. Sechaud, M. L. Seguin, M. J-J. Sellès, Mme N. Sibeud, Mme C. Subai, M. F. Thevenieau, M. Y-M. Uhlrich, Mme L. Vacher, M. C. Van Styvendael, M. É. Vergiat, Mme B. Vessiller, M. M. Vieira, M. M. Vincent, Mme M. Vullien, M. D. Vullierme, Mme S. Zdorovtsoff.

Absents excusés : Mme F. Benahmed (pouvoir à Mme C. Creuze), M. J-L. Da Passano (pouvoir à M. D. Kimelfeld), Mme N. Dehan (pouvoir à Mme F. Dubot), Mme I. Perriet-Roux (pouvoir à M. Y. Blein), M. J. Smati (pouvoir à Mme C. Dupuy).

Conseil du 11 mars 2024**Délibération n° 2024-2220**

Commission pour avis : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Contrat de plan État Région (CPER) 2021-2027 - Attribution de subventions d'équipement à l'Université Jean Moulin Lyon 3 (UJML3), l'Institut national des sciences appliquées (INSA) Lyon et l'École nationale des travaux publics de l'État (ENTPE) - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

Service : Délégation Développement responsable - Direction Action et Transition Economiques

Le Conseil,

Vu le rapport du 21 février 2024, exposant ce qui suit :

L'opération CPER 2021-2027 a été inscrite à la programmation pluriannuelle des investissements 2021-2026 votée par le Conseil de la Métropole le 25 janvier 2021.

I - Contexte

La Métropole de Lyon est le 2^{ème} site d'enseignement supérieur français avec plus de 180 000 étudiants, 11 500 chercheurs et enseignants chercheurs. Elle dispose d'une fonction académique de qualité grâce à la présence de nombreux établissements d'enseignement supérieur et de recherche publics et privés de renom. Par délibération du Conseil n° 2022-1355 du 12 décembre 2022, la Métropole a adopté le 2nd Schéma de développement universitaire faisant ainsi part de son ambition en matière d'enseignement supérieur, recherche et innovation (ESRI) à l'horizon 2030.

Le CPER pour la période 2021-2027 a été adopté par délibération du Conseil n° 2023-1620 du 2 mars 2023 et par délibérations n° 2022-10/03-7-7057 et n° 2023-03/03-8-7422 du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes (AuRA) des 21 octobre 2022 et 9-10 mars 2023, pour le volet territorial concernant la Métropole.

Ce contrat consacre l'un de ses volets à l'ESRI et s'inscrit dans la continuité du soutien que la Métropole a apporté à ce secteur lors du précédent CPER.

Il s'agit en effet de placer les étudiants au cœur du dispositif de formation tout en permettant de les accueillir dans des campus modernisés et adaptés et favoriser ainsi les conditions de réussite en améliorant les conditions de vie et d'étude.

Il s'agit, par ailleurs, de renforcer le lien entre la recherche et les thématiques socio-économiques prioritaires de la collectivité dans le cadre d'un processus de transition du territoire.

Sur un coût total de projets du volet ESRI estimé à 424,81 M€, et un financement sollicité de 265,87 M€, le montant total de l'engagement prévisionnel de la Métropole s'élève à 60,347 M€ en investissement. L'État s'engage à hauteur de 104,84 M€ et la Région AuRA à hauteur de 59,755 M€.

Cet engagement sur le volet ESRI du CPER 2021-2027 traduit la volonté de la Métropole de soutenir les projets à impact pour la transformation du territoire, qu'il s'agisse de sa transition écologique ou du principe de rééquilibrage territorial du développement universitaire, de poursuivre les grands projets de requalification des campus, en particulier de rénovation énergétique de l'immobilier universitaire, ou encore de favoriser le bien-vivre de la communauté universitaire et plus particulièrement des étudiants.

À ce titre, plusieurs projets ont déjà fait l'objet de décisions de la part de la Métropole :

- concernant le logement social étudiant, une autorisation de programme individualisée par délibération du Conseil n° 2023-1832 du 25 septembre 2023 pour un montant de 3 500 000 €, et une autorisation de programme complémentaire de 2 500 000 €, individualisée par délibération de la Commission permanente n° CP-2024-2975 du 12 février 2024,

- s'agissant des projets de recherche, une autorisation de programme a été individualisée pour un montant de 3 060 000 € par délibération de la Commission permanente n° CP-2023-2778 du 20 novembre 2023,

- s'agissant des projets immobiliers relatifs à l'ESRI, une autorisation de programme a été individualisée pour un montant de 1 018 190 € par délibération de la Commission permanente n° CP-2023-2714 du 16 octobre 2023.

La présente délibération concerne l'attribution d'un financement total de 5 400 000 € en investissement, pour trois projets figurant également à la liste des opérations relatives à l'ESRI, hors logement social étudiant, retenues au CPER.

II - Projet de tiers-lieu étudiant - Manufacture des Tabacs - UJML3

1° - Origine du projet

L'aménagement d'un tiers-lieu dans l'avant-corps de la Manufacture des Tabacs s'inscrit dans le projet d'établissement 2021-2026 de l'UJML3. Il a fait l'objet d'une démarche de co-design en 2021, intitulée la Manufacture des possibles, qui a identifié le manque de lieux et espaces, au sein des locaux de l'UJML3, permettant aux étudiants de se rencontrer, s'entraider, se reposer ou rencontrer des associations.

Sur un site accueillant 12 000 étudiants par jour, l'acquisition de l'avant-corps de la Manufacture des Tabacs par l'UJML3 auprès de la Métropole en 2016 a offert la possibilité de répondre à ce besoin.

Ce projet vise à la création d'espaces dédiés à la vie étudiante et la vie de campus (fonction sociale, *coworking*, lieu de restauration, culture). L'UJML3 s'appuie sur les résultats de la mission de co-design pour aménager les quelque 900 m² de l'avant-corps, elle poursuit également la démarche collaborative en co-construisant les espaces. Le Centre régional des œuvres universitaires et scolaires (CROUS) de Lyon est un partenaire du projet, tout comme les étudiants, les associations et l'ensemble des membres de la communauté universitaire qui y sont également impliqués.

2° - Description du projet

Les locaux à aménager sont situés au sein de l'avant-corps de la Manufacture des Tabacs, en sous-sol de l'allée Hannah Arendt, voie modes doux longeant la Manufacture des Tabacs. Ils sont constitués pour 640 m² d'une ancienne réserve, et de 692 m² du Bistro'U, exploité par le CROUS de Lyon, en proximité directe du futur tiers-lieu tout en ne répondant plus aux attentes et contraintes actuelles en matière d'aménagement. Le périmètre total du projet porte sur 1 332 m².

Le programme vise ainsi à développer de nombreux espaces dédiés à la vie étudiante, tels que :

- une zone de distribution gérée en autonomie par les équipes du CROUS, qui offrira une offre de restauration revue et adaptée aux usages actuels. La zone distribution pourra être isolée des espaces de vie et de restauration afin d'autoriser leur libre utilisation en dehors des périodes de service du CROUS ;

- une zone tiers-lieu offrant des usages multiples et évolutifs suivant les périodes de la journée :

- . des espaces de restauration hors-sac avec kitchenette et micro-ondes et proposant des distributeurs automatiques approvisionnés par le CROUS,
- . des espaces de détente, qui permettront aux usagers de se reposer, mais également de se rencontrer,
- . des espaces de repos,
- . des espaces de détente, de lieu d'exposition, de rencontre, de sociabilisation ;

- un local impression en libre-service ;

- les locaux techniques (sanitaires, local de la centrale de traitement d'air, local technique du CROUS) associés.

Ces espaces permettront l'accueil d'étudiants ou de personnels pour la détente, le travail ou encore pour se restaurer. Ces usages variés sont le cœur du projet de tiers-lieu, permettant à terme d'améliorer la qualité de la vie étudiante et universitaire sur le campus de la Manufacture des Tabacs.

3° - Coût et financement du projet

Les coûts de l'opération sont évalués comme suit :

Coûts d'investissement	Montant (en €)
coûts des travaux enveloppe architecte	1 636 957
aléas (10 %)	183 444
coûts d'étude et de maîtrise d'œuvre	419 685
TVA	449 914
1 ^{er} équipement	10 000
Total	2 700 000

Le plan de financement, intégralement assuré par le CPER 2021-2027, est le suivant :

- État : 700 000 €,
- Région AuRA : 1 000 000 €,
- Métropole de Lyon : 1 000 000 €.

4° - Modalités de mise en œuvre

La maîtrise d'ouvrage de l'opération sera assurée par l'UJML3, selon le calendrier suivant :

procédure de maîtrise d'œuvre	mars 2023-mai 2023
notification maîtrise d'œuvre	mai 2023
dépôt du permis de construire	janvier 2024
marché de travaux	mars 2024
fin des travaux/livraison	avril 2025
mise en service	avril 2025

Il est donc proposé au Conseil de procéder à l'attribution d'une subvention d'équipement d'un montant de 1 000 000 € à l'UJML3.

III - Projet interface ville-campus INSA'Liens verts - INSA Lyon

1° - Origine du projet

Ce projet s'inscrit en continuité des projets menés sur le campus LyonTech-La Doua, à Villeurbanne, dans le cadre de l'opération campus, puis du CPER 2015-2020, notamment avec l'aménagement de l'axe vert, sous maîtrise d'ouvrage de l'INSA Lyon, et la requalification des voiries structurantes du campus, sous maîtrise d'ouvrage de la Métropole.

Au vu des financements prévisionnels effectivement obtenus au titre du CPER 2021-2027 (1,9 M€ sur un besoin de 4,2 M€), l'opération interface ville-campus, qui visait initialement à achever la requalification des voiries du campus, a évolué vers un projet d'aménagement de différents espaces extérieurs du campus LyonTech-La Doua.

Ces opérations partageaient les objectifs déployés précédemment :

- réduire les espaces imperméabilisés, favoriser la biodiversité, intensifier les modes doux de déplacement,
- réduire les îlots de chaleur et proposer un cadre agréable ; une sorte de sas entre ville et espaces quasi naturels (rives du Rhône et parc de la Feyssine).

2° - Description du projet

En 1^{er} lieu, le projet concerne la réalisation du parvis Einstein, dont l'aménagement avait été étudié lors du CPER 2015-2020.

La requalification permettra :

- de végétaliser le parvis et d'envisager davantage de plantations,
- d'insérer des cheminements modes doux partagés avec les flux logistiques, techniques et secours pour apaiser les flux et supprimer les stationnements (hors livraisons, PMR et secours),
- de proposer la mise en œuvre d'un éclairage efficient et respectueux de la trame noire ainsi que l'infiltration des eaux de la parcelle.

L'opération menée dans le cadre du CPER 2021-2027 permettra également de sécuriser l'avenue Jean Capelle en accompagnement de l'arrivée sur le campus des lignes fortes T6 Nord, T9 et des Voies lyonnaises n° 1 et n° 5. Ainsi, l'avenue Jean Capelle Ouest devait faire l'objet d'une mise en sens unique et d'une sécurisation dans la continuité du projet des voiries structurantes mené lors du CPER 2015-2020 (carrefour prévu en ce sens).

En 2^{ème} lieu, le projet permettra l'intégration d'ouvrages végétalisés d'infiltration des eaux pluviales des bâtiments suivants : piscine, bâtiment Camille Claudel, amphithéâtre Jean Capelle et bâtiment Louis Neel.

Enfin, si le budget d'opération le permet à l'issue des études et consultations travaux, le projet intégrera la désartificialisation des sols et la renaturation de la rue des Sciences, en prolongement de l'axe vert. L'objectif est de prévoir une intervention de transition qui reprendra au maximum l'existant et anticipera un traitement d'ampleur réalisé dans le futur. Cette action facilitera son usage (déjà important) pour les modes piétons et vélo en les rendant plus agréables et sécurisés. Ce traitement sobre d'urbanisme transitoire mais efficace pourra faire l'objet d'expérimentations avec la Métropole :

- les circulations techniques nécessaires seront maintenues mais les surfaces artificialisées/bétonnées inutiles seront végétalisées,
- toutes les strates arbustives seront intégrées afin de répondre aux enjeux de rafraîchissement, de réduction des îlots de chaleur et de préservation de la biodiversité existante en leur proposant des habitats/milieus étendus.

3° - Coût et financement du projet

Coûts d'investissement	Montant (en €)
coûts des travaux	1 250 000
coûts d'étude et de maîtrise d'œuvre	208 000
aléas et frais divers	125 000
TVA	317 000
Total	1 900 000

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

- Métropole de Lyon - CPER 2021-2027 : 1,9 M€.

L'INSA Lyon envisage, en complément, d'obtenir des financements auprès de l'Agence de l'eau et du Fonds vert.

4° - Modalités de mise en œuvre

La maîtrise d'ouvrage de l'opération sera assurée par l'INSA Lyon, selon le calendrier suivant :

études de maîtrise d'œuvre	janvier 2024-juin 2024
consultation des entreprises	septembre 2024-décembre 2024
travaux	janvier 2025-mars 2026

Il est donc proposé au Conseil de procéder à l'attribution d'une subvention d'équipement d'un montant de 1 900 000 € à l'INSA Lyon.

IV - Le projet rénovation énergétique et optimisation fonctionnelle des bâtiments D et T - ENTPE

1° - Origine du projet

Créée initialement à Paris en 1953, l'ENTPE déménage en 1976 à Vaulx-en-Velin, dans un campus conçu par l'architecte Jacques Perrin-Fayolle Grand prix de Rome, également concepteur du campus LyonTech-La Doua.

Depuis 2016, l'ENTPE est engagée dans une opération globale de rénovation du campus qu'elle entend poursuivre aujourd'hui avec, successivement, le plan France relance, puis le CPER 2021-2027. Le montant total de cette opération est estimé à 30 M€, avec une planification sur 20 ans.

2° - Description du projet

Dans le cadre du CPER 2021-2027, le projet concerne la rénovation :

- du corps historique du bâtiment D,
- du bâtiment T.

Tous deux présentent une forte dégradation du confort thermique d'hiver.

Les objectifs poursuivis sont :

- l'amélioration du confort des occupants tout en adaptant les bâtiments rénovés aux nouveaux modes d'organisation du travail,
- la préservation de la qualité architecturale des bâtiments d'architecture brutaliste, trouver un juste compromis entre qualité esthétique et qualité énergétique,
- la réponse aux exigences de sobriété énergétique du décret tertiaire n° 2019-771 du 23 juillet 2019,
- l'amélioration de l'image du campus.

Les travaux sont phasés, afin d'être adaptables aux contraintes budgétaires.

Ils consisteront, pour chaque bâtiment :

- au curage et désamiantage complets,
- au traitement thermique de l'enveloppe (changement de menuiseries, isolation intérieure, rénovation de la toiture terrasse du bâtiment D),
- à la rénovation du système de chauffage et ventilation, création d'un système de rafraîchissement,
- au réaménagement des espaces de travail.

3° - Coût et financement du projet

Coûts d'investissement	Montant (en €)
coûts des travaux	7 000 000
coûts d'étude et de maîtrise d'œuvre	1 332 480
assurances	70 000
TVA	1 680 496
Total	10 082 976

Le plan de financement, intégralement assuré par le CPER 2021-2027, est le suivant :

- État : 3 000 000 €,
- ENTPE : 2 082 976 €,
- Région AuRA : 2 500 000 €,
- Métropole de Lyon : 2 500 000 €.

4° - Modalités de mise en œuvre

La maîtrise d'ouvrage de l'opération sera assurée par l'ENTPE, selon le calendrier suivant :

études de maîtrise d'œuvre	janvier 2024-décembre 2024 (bâtiment D) juin 2024-décembre 2025 (bâtiment T)
travaux	janvier 2025-mars 2026 (bâtiment D) janvier 2026-juin 2027 (bâtiment T)

Il est donc proposé de procéder à l'attribution d'une subvention d'équipement d'un montant de 2 500 000 € à l'ENTPE ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE**1° - Approuve :**

a) - l'attribution d'une subvention d'équipement d'un montant de 1 000 000 € au profit de l'UJML3 pour le projet de création d'un tiers-lieu étudiant sur le site de la Manufacture des Tabacs,

b) - l'attribution d'une subvention d'équipement d'un montant de 1 900 000 € au profit de l'INSA Lyon pour le projet interface ville-campus INSA'Liens verts,

c) - l'attribution d'une subvention d'équipement d'un montant de 2 500 000 € au profit de l'ENTPE pour le projet de rénovation énergétique des bâtiments D et T,

d) - les conventions à passer entre la Métropole de Lyon et l'UJML3 pour le projet de création d'un tiers-lieu étudiant Manufacture des Tabacs, l'INSA Lyon pour le projet interface ville-campus INSA'Liens verts et l'ENTPE pour le projet de rénovation des bâtiments D et T, définissant, notamment, les conditions d'utilisation des subventions.

2° - Autorise le Président de la Métropole à signer lesdites conventions et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P03 - Soutien à l'enseignement supérieur, recherche, hôpitaux pour un montant de 5 400 000 € en dépenses, à la charge du budget principal, réparti selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 1 300 000 € en 2024,
- 2 600 000 € en 2025,
- 1 250 000 € en 2026,
- 250 000 € en 2027,

sur l'opération n°0P03O9819.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 15 478 190 € en dépenses.

4° - La dépense d'investissement en résultant, soit 5 400 000 €, sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercice 2024 et suivants - chapitre 204 - opération n° 0P03O9819.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 12 mars 2024

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20240311-319833-DE-1-1 Date de télétransmission : 12 mars 2024 Date de réception préfecture : 12 mars 2024
